

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

I être obé à do copit celui quel fcier l'Insp 3 lérer quest

Heremence No 7. 1332

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il faut noter que dans notre Paroisse il n'y a point d'école par apprendre à lire et écrire, mais uniquement pour enseigner aux enfants la Doctrine Chrétienne pendant trois mois d'hiver.

a. Cette école se tient dans trois villages. b. Ces villages ou cette école se tiennent appartenant à la Commune d'Heremence.

c. De la Paroisse d'Heremence et de l'Agence du même lieu.

d. District d'Heremence.

e. Canton du Valais.

2°. quand à l'éloignement des maisons, elles sont toutes rassemblées dans le même village à l'exception d'une seule qui s'en trouve éloignée d'un quart d'heure.

3°. Le Village de Mariv est une école et est éloigné de l'Eglise d'une lieue. Le Village d'Usigne est une école éloigné de l'Eglise d'une lieue. Le Village d'Ayer est une école éloigné de l'Eglise d'une demi lieue. mais toutes ces écoles ne sont que pour le Catéchisme, comme j'ai annoté au commencement pendant trois mois de l'hiver.

b. Mariv 35. Usigne 25. Ayer 15.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

4°. J'ai déjà répondu au N° 340

a. Leurs noms.

a. comme au N° 340

b. Leurs distances réciproques.

b. Depuis Ayes jusqu'à Marj deux lieues. Depuis Marj jusqu'à Uzeigne une lieue.

I I

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

5°. Le Catechisme et point autre.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

6°. L'école ne se tient que pendant trois mois de l'hiver

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

7°. Le livre élémentaire c'est le Catechisme du Diocèse de Lion.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

8°. Il n'y a point de réglemens précis, si ce n'est de faire régner la tranquillité et l'attention pendant le temps d'école.

9°. Durée de l'école chaque jour?

9°. L'école dure pendant trois heures par jours.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

10°. Les enfans ne sont pas classés.

I I I

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

11. A.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

a. C'est chaque Village établit toutes les années son Régent avec approbation du N. Curé.

b. D'où est-il?

b. L'instituteur de ces trois écoles a été M. Nicolas Burdin du Village d'Uzeigne paroisse d'Honnin ordonné par testament à la mort de la mort.

c. Son nom.

(3)

d. Son âge.

d. environ 90 ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

e. Sans famille.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

f. Depuis l'an 1789.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

g. Il a toujours demeuré en Uzeigne labourant la terre.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

12. Le nombre de enfans qui fréquentent l'école étoit annuellement au N° 5. Lettre B.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

13. Le fond de l'école du Village d'Uzeigne monte à 150 livres de Marj Livres 100.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Ayes Livres 75

b. Quelle en est la valeur?

Les fonds en obligation ou argent prêtés et filés annuellement le regent d'Uzeigne perçoit 60.

c. Source des revenus.

Celui de Marj Livres 5.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

celui d'ayer 3 livres et demi.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les biens d'école ne sont point réunis ni à ceux de l'église ni aux pauvres.

15°. Bâtiment de l'école.

15. L'école n'a point de bâtiment, mais le regent établit se procure un bâtiment.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Hormence

(3)

(1)

Haute Vindas, Post. Su. N. 8.

135

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Haute Vindas, Basse Vindas, Brignon, Brauson, et Cleibe, A Veysonnaz

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Le sort de Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Ces villages sont hors de la Commune de Vindas.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Vindas, et Agence de Cleibe.

d. District

D'Hormence.

e. Canton

de Vallais

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Ces maisons sont toutes proches de l'école, étant dans un même village, excepté l'école de Cleibe, à laquelle appartient 6 maisons du village nommé Veray, éloigné d'un quart de lieue.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Aucune des maisons de ces Cotes, sont éloignées d'un quart d'heure, puisqu'elles sont toutes dans le même village, hors les 6 maisons de Veray, comme il est dit au numero 2°.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Comme il est dit numero 1°

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

L'école d'Haute Vindas a 26 garçons et 24 filles. Celle de Basse Vindas a 22 garçons et 40 filles. Celle de Brignon a 11 garçons et 9 filles. Celle de Brauson a 15 garçons et 14 filles. Celle de Cleibe a 17 garçons et 19 filles. Celle de Veysonnaz a 18 garçons et 17 filles.